



Édition N°349
JUN 2021



Horaires de la Mairie

Lundi

13h30 - 17h30

Du mardi au jeudi

8h30 - 12h00 /
13h30 - 17h30

Vendredi et Samedi

8h30 - 12h00

Tél : 02.98.68.53.49

Fax : 02.98.68.55.89

Mail :

mairie.plougouvest@
wanadoo.fr

Retrouvez toutes les infos
sur le [site internet](http://www.mairieplougouvest.fr) :
www.mairieplougouvest.fr

Permanences du Maire.

Jean JEZEQUEL

Sur rendez-vous

Du lundi au vendredi

Samedi 9h30 - 12h00

Agence Postale

Du lundi au samedi

De 9h30 à 12h00

Tél : 02.98.68.58.50

Déchetterie

de Besmen

(Port du masque
obligatoire)

Horaires d'été

Lundi - Mercredi

Vendredi - Samedi

9h-12h / 14h-18h30

Mardi

14h-18h30

Contact : 02.98.29.59.14

INTERCOMMUNALITÉ

■ CCPL: KIT DE FERMETURE DES COUVERCLES DES BACS JAUNES

Les jours de tempête, il n'est pas rare de voir des bacs jaunes renversés par le vent. Pour éviter de retrouver des déchets recyclables au sol, le service Environnement propose un **kit à installer sur le bac pour maintenir le couvercle fermé.**

L'élastique est à **mettre uniquement le jour de la collecte en cas de vent** pour limiter l'envol de déchets dans la nature et pour **éviter des manipulations supplémentaires aux équipes de collecte. N'hésitez pas à venir vous en procurer à la CCPL ou prochainement en mairie, si vous habitez dans un secteur venté !**

Une question sur le tri sélectif, besoin d'aide pour améliorer votre tri ou pour réduire vos déchets, envie d'acquérir un composteur ? Contactez l'ambasadrice du tri au 02.98.68.42.41 ou par e-mail environnement@pays-de-landivisiau.com



Communauté
de Communes
Pays de Landivisiau

Kit de fermeture des couvercles des bacs jaunes
Notice de montage 120 L



Informations complémentaires

Montage uniquement sur les bacs jaunes.

Car les déchets recyclables sont en cas de vent.

Mettre l'élastique **uniquement en cas de vent. Les jours de collecte.**

afin de limiter la manipulation des équipes de collecte

et pour une meilleure longévité du kit.



■ QUELLES AIDES POUR LES PROPRIETAIRES BAILLEURS ?

A ce jour, les propriétaires bailleurs qui envisagent des travaux de rénovation énergétique peuvent bénéficier de plusieurs aides : l'éco-prêt à taux zéro, la prime rénov et les certificats d'économie d'énergie ou encore les aides de l'ANAH.

L'éco-prêt à taux zéro est un prêt à taux d'intérêt nul qui permet de financer jusqu'à 30 000 € de travaux ; la demande est à effectuer auprès des banques. Les certificats d'économie d'énergie sont des aides données par les fournisseurs d'énergie, qui varient en fonction des travaux envisagés et des ressources du ménage. La demande est à effectuer auprès des obligés (EDF, Total, Leclerc, etc.) avant la signature du devis.

Les aides de l'ANAH sont données aux propriétaires qui s'engagent à respecter plusieurs conditions (gain énergétique de 35 %, loyer modéré...). Elles sont à demander auprès d'un opérateur ANAH ou sur le site www.monprojet.anah.gouv.fr. Quant à l'aide « Maprimerenov », le dépôt des dossiers sera ouvert aux propriétaires bailleurs à partir de juillet 2021, mais ces derniers peuvent déjà commencer les travaux, sous réserve d'acceptation de la part de MaPrimeRénov. Plus d'infos sur www.maprimerenov.gouv.fr

■ CHAMBRE D'AGRICULTURE DU FINISTERE: DECLARATION DE DEGATS DES CHOUCAS DES TOURS



Les corneilles, choucas et sangliers notamment font chaque année des dégâts sur les semis de printemps. La profession agricole est très mobilisée pour maintenir des possibilités d'action dans ce contexte de confinement puis déconfinement progressif. Comme chaque année, il est indispensable de déclarer les dégâts subis. Ces données permettent de mieux cibler les

interventions, et de disposer d'éléments preuve pour justifier les moyens d'action. Il reste primordial de remplir systématiquement le formulaire de constatation de dégâts. Cette déclaration indispensable ne donne pas lieu à indemnisation mais elle est indispensable pour maintenir le classement "nuisible" de certaines espèces et permet d'obtenir des moyens de lutte. RDV sur le site de la Chambre d'agriculture de Bretagne à l'adresse suivante <http://www.synagri.com>, dans la rubrique "Environnement / Dégâts gibier - Nuisibles".

Enfin, si vous ne disposez pas de boîte mail ou de connexion internet, vous pouvez le rediriger vers le **N° vert 08 61 90 23 69.**

Vous pouvez également signaler toutes dégradations auprès de la Société de chasse communale.



AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET
DU CLIMAT DU PAYS DE MORLAIX



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
FINISTÈRE

EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 AVRIL

■ Terrains de football: travaux de régénération

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de l'apparition de tipules sur les terrains de football. Afin d'endiguer cette espèce, il faut traiter et régénérer des terrains de football, les décompacter et ressemer. Les membres du Conseil municipal valident l'intervention de l'entreprise Jo Simon de Ploudaniel pour un montant de 3 516€ HT.

■ CCPL: Convention visant à encadrer le fonctionnement du réseau des médiathèques

Marie Françoise QUELENNEC, conseillère municipale déléguée, présente aux membres du Conseil la convention entre les communes et la CCPL encadrant le fonctionnement du réseau des médiathèques du Pays de Landivisiau. Dans l'objectif de mettre en œuvre le réseau des médiathèques, des modalités vont être mises en place tels qu'une carte de lecteur et un tarif uniques, des pratiques harmonisées, comme les règles de prêt, un logiciel de médiathèque et un portail web commun, du matériel informatique mis à disposition par la CCPL, des animations communautaires autour de la lecture publique...

Une convention va être établie pour une durée de deux années, correspondant à l'installation du réseau. Accord des membres du conseil.

■ CCPL: Modification des statuts au vu du transfert de la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale

L'article 136 de la loi Alur du 24 mars 2014 dispose que les communes membres d'une communauté peuvent transférer de façon facultative la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale à la communauté en dehors des échéances prévues par la loi.

Suite aux explications de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **approuvent** la modification statutaire, concernant la compétence communautaire « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à compter du **1^{er} janvier 2022**.

■ CCPL: Modification statutaire au vu du transfert de compétences eau et assainissement

Les compétences eau et assainissement comprennent d'une part l'eau potable avec la production, le transfert et la distribution de l'eau et d'autre part l'assainissement intégrant l'assainissement collectif et non collectif.

A l'échelle du territoire communautaire, ces compétences eau et assainissement sont actuellement portées par 25 structures différentes : syndicats ou communes. A l'échelle des 19 communes du territoire, la distribution de l'eau concerne 16 200 abonnés et l'assainissement 8 800 abonnés.

Compte tenu de la complexité organisationnelle de ces compétences et des enjeux économiques, environnementaux, sanitaires importants qu'elles représentent au niveau de l'intercommunalité, il s'est avéré impératif **d'anticiper ce transfert avant l'échéance de 2026**. **Aussi il a été proposé que la CCPL puisse se doter d'une compétence « études » pour lui permettre d'engager dès à présent les études patrimoniales, organisationnelles et financières en vue de la préparation du transfert des compétences eau et assainissement.**

Accord à l'unanimité des membres présents du Conseil Municipal.

■ Sécurisation et aménagement des entrées Sud et Nord du Bourg

- Convention avec le département du Finistère

Pour réaliser ces travaux, il est nécessaire d'avoir l'accord du Département du Finistère à travers une convention et sollicite le financement de la couche de roulement pour la voirie de l'entrée Nord du Bourg.

- Dossier d'amendes de police 2021

Une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police 2021 sera sollicitée.

- Attribution du maître d'œuvre

La proposition du Cabinet ING Concept de Landivisiau pour la maîtrise d'œuvre de ce projet est retenue pour un montant de 10 000€ HT.

■ Lancement d'un lotissement de 2 lots "impasses des alouettes

Projet de réalisation d'un lotissement communal de 2 lots situé "impasse des alouettes" contenant 2 012m² et appartenant à la commune. Un permis d'aménager sera lancé pour la création de ces 2 lots.

Mot de l'Opposition: Nous déplorons le manque de considération et de communication de la majorité envers l'opposition, qui représente 40% des électeurs. Lorsque l'on intitule son programme électoral « Ensemble pour Plougourvest », comment expliquer des commissions fixées à 13h30, la rétention d'informations, les mensonges à la presse : absence de concertation des élus quant à la création du lotissement des alouettes.

INFOS MAIRIE

RETOUR SUR...

■ REMISE DE LA DISTINCTION DE MAIRE ADJOINT HONORAIRE

Le samedi 08 mai au nom du Préfet, Monsieur le maire Jean JEZEQUEL a remis la distinction de maire honoraire à deux anciens élus : Madame Simone LE BORGNE et Monsieur Jean-Yves MEVEL. Ce gage de reconnaissance marque leur dévouement à l'action publique durant 4 mandats.



■ COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945

La commémoration du 08 mai 1945 a eu lieu en comité restreint en présence de la gendarmerie de Landivisiau et de deux élèves officiers de l'école navale de LANVEOC POULMIC. Une délégation d'anciens combattants et de quelques élus étaient présents. Cette cérémonie s'est déroulée dans le respect des gestes barrières.



INFOS MAIRIE

■ ETAT CIVIL

Décès : Mme EDERN veuve ABGRALL Yvonne, 96 ans - Résidence Saint-Michel de Kervoanec,
M. CHAUVIN Claude 78 ans - 7 route de Kerduff

Naissance : Lisa BERTHOU, 2 îlot de Kervoanec

Mariage : Morgane KERVOAL et Kevin GADANHO, 1 Le Pouldu.

■ URBANISME

Permis de Construire:

Mr BECHU et Mme LE MAILLOT - 14 rue des Perdrix- Extension de leur maison

Déclaration Préalable :

M. Jean-Paul ROUDAUT- 4 route de Kerduff - Clôture de jardin

M. Dominique MICHON - Polotrezzen - Abri de jardin

■ FERMETURE DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

L'agence postale sera fermée **Lundi 28 et Mardi 29 juin 2021**.

■ PERMANENCES EN MAIRIE DES MAIRES ADJOINTS

Les Maires Adjointes vous proposent de les rencontrer en mairie, lors de permanences, une fois par mois :

- ◆ Mme Sylvie LE FOLL, Adjointe aux Affaires Générales, sera présente le **Lundi 21 juin 2021** de 10h à 12h.
- ◆ M. Romain JEZEGOU, Adjoint à la Voirie et à l'Espace Rural, sera présent le **Samedi 12 juin 2021** de 10h à 12h.
- ◆ Mme Christelle CORVEZ, Adjointe à l'Enfance Jeunesse et aux Affaires Scolaires, sera présente le **Mercredi 2 juin 2021** de 16h à 17h30.
- ◆ Mme Marie-Françoise QUELENNEC, Conseillère Municipale déléguée à la Culture et aux Affaires Sociales, sera présente le **Jeudi 17 juin 2021** de 14h à 15h30.
- ◆ Mr Gilles ROHOU Adjoint aux Bâtiments Communaux, sera présent le **Mardi 15 juin 2021** de 9h à 11h

■ DÉRATISEUR

Le prochain passage du dératiseur aura lieu le **vendredi 25 juin 2021**. Les personnes souhaitant son intervention sont invitées à s'inscrire en mairie au 02.98.68.53.49.

Le passage du dératiseur est gratuit pour les habitants de la commune.

LE COIN DES ASSOCIATIONS

En raison de l'épidémie de Covid-19 et du confinement, les salles communales (salle polyvalente du Pouldu, Centre d'Activités, ancienne salle paroissiale, etc...) ré-ouvriront progressivement dès le 09 juin tout en respectant la réglementation en vigueur.

■ POINT LECTURE

La bibliothèque de PLOUGOURVEST recherche des bénévoles. Toute personne intéressée peut se présenter lors des permanences, le mercredi, samedi et dimanche de 10h à 11h30 et le jeudi de 18h à 19h30 à partir du 20 mai. Contact : 02 98 68 55 84 ou bib.plougourvest@orange.fr

■ PPBHB

Les entraînements en salle ont pu reprendre pour les mineurs depuis le mercredi 19 mai pour le plaisir de tous. Les seniors retrouveront les terrains et les salles le 9 juin, sauf à PLOUGOURVEST où la salle de sports est en travaux. Pour cette fin de saison, chaque coach organise des matchs, petits tournois, sorties de fin de saison avec son équipe. Pour suivre et être au courant des dernières nouvelles, rendez vous sur notre page Facebook. Si vous souhaitez rejoindre le club en tant que joueurs, bénévoles, dirigeants. Contact : Laurent Scouarnec au 06 11 55



CONTACTS ARTISANS, COMMERCANTS ET SERVICES

CAFÉS - BARS

LE CROAZ-HIR : 02.98.61.30.12
LE GWENN PHIL : 02.98.68.57.10
LE PEN-AR-BED : 02.98.61.00.81

VENTE A EMPORTER/EPICERIE

CHEZ MORGAN: 06.24.37.41.39

INFORMATIQUE

RBI BOURC'HIS Raphaël :
02.98.68.58.20

MATÉRIEL AGRICOLE

AGRSIX - Espace Emeraude :
02.98.68.55.22

RÉCUPÉRATION MÉTALLURGIQUE - LOCATION DE BENNES

RMB MONSIGNY : 02.98.68.55.43

TAXI

CROGUENNEC Christelle :
02.98.68.78.01 ou 06.62.34.27.52

MACON-COUVREUR

ABALLÉA Couverture :
02.98.61.38.14
GUI'HOME Maçonnerie :
06.46.35.34.56

MENUISERIE - ÉBÉNISTE - PLAQUISTE

CLOAREC Nicolas : 06.66.90.02.23
SAS CLOAREC : 06.62.51.84.11
JAOUEN Philippe : 06.59.91.91.18
M I O S S E C Stéphane :
06.63.27.28.71

MÉTALLURGIE - SOUDURE

Xav Services et Conceptions :
06.11.87.86.55 ou 02.98.68.51.99

KINÉSITHÉRAPEUTE

TORRÈS Johan : 02.98.68.54.76 ou
06.62.11.91.16

INFIRMIER

JOSSE Nicolas : 02.98.15.78.41
ou 06.95.83.85.14

ANIMATION

BZH Animation + :
KÉRÉBEL Maxime : 06.23.34.80.61

IMMOBILIER

HERRY Daniel : 07.81.77.74.13
HUGUET Kristell : 06.50.53.27.33
ALLAIN Aude: 06.66.17.73.01

CRÉATION AUDIOVISUELLE

MIGLIORÉ Fabien : 06.48.60.05.28
www.lesgensdebrest.com - 29400
Plougourvest

SERVICES DIVERS

Fred Services 29 : 06.60.52.08.33

PLOMBIER - CHAUFFAGISTE

29 Energies Plus : 06.36.86.42.54

GARAGISTE

MH MOTORS - Matthieu HAMES :
07.85.62.00.72
DYL AUTO OCCASIONS - Dylan
Mével : 06.24.60.03.44

REPROGRAPHIE

Reprographie MAIGA :
06.59.58.15.83

INFOS DIVERSES

FAMILLES RURALES BPP

Le centre de loisirs sera à Bodilis au pôle « arc en ciel » jusqu'à fin juin de 7h30 à 18h45. Vous trouverez les plannings, les formules d'inscriptions ainsi que les protocoles sanitaires sur : <https://famillesruralesbpp.jimdofree.com/>
Joignable par mail : famillesruralesbpp@gmail.com ou au 06 69 93 83 19
Jusqu'au 01/07/21 : le bureau est ouvert de 16h30 à 18h30 les mardis et jeudi au pôle « arc en ciel ». Le centre vous accueillera à **Plougar** pour les vacances d'été et sera sur **Plougourvest** à partir de septembre 2021 pour l'année scolaire 2021-2022.

Après plusieurs semaines d'ateliers intensifs, les enfants sont arrivés à la fin du projet « monde miniature » (photo). Nous vous attendons nombreux cet été pour partager de nouvelles aventures!



INSCRIPTIONS AU TRANSPORT SCOLAIRE 2021-2022

Dès la fin mai : elles se feront exclusivement en ligne :

<https://www.breizhgo.bzh/transports-scolaires/finistere>.

Comme en 2020, les familles paieront pour l'ensemble de l'année scolaire. Le tableau de la sectorisation sera accessible à compter du 12 mai (via l'adresse mail).

Vous pouvez retrouver l'intégralité du règlement des transports scolaires sur le site de BreizhGo.



Les Voies d'Héméra
Espace d'écoute et d'accompagnement
Soutien psychologique

Entretiens gratuits avec des professionnels de la relation d'aide bénévoles

Morlaix—Plouvorn—Landivisiau
Guimiliau—Plouénan

N'hésitez plus ! Appelez !
07 80 47 43 30
Email : lesvoiesdhemera@gmail.com
lesvoiesdhemera.fr
Facebook : Les Voies d'Héméra

Depuis le 30 mars 2021, l'association « Les Voies d'Héméra » tient des permanences, sur les communes de Plouvorn, Landivisiau et Guimiliau.
Cette association propose écoute, accompagnement et soutien psychologique à toute personne qui en fait la demande quelque soit son âge et son parcours. Les entretiens sont **gratuits**.

Rejoignez la communauté des Aviateurs
sur devenir-aviateur.fr

AVIATEURS
VOYEZ L'AVENIR EN GRAND

L'armée de l'Air et de l'Espace RECRUTE

3000 femmes et hommes dans plus de 50 métiers différents.

Consulter sur : devenir-aviateur.fr

ou par téléphone : 02 98 22 07 70 (secrétariat)

PAROISSE St Tiviziau - Bro Landi

Samedi 05 juin : Messe à 17h30 à St-Thégonnec

Dimanche 06 juin : Messe à Landivisiau, Sizun et Plouvorn à 10h30

Samedi 12 juin : Messe à Plounéventer à 17h30,

Dimanche 13 juin : Messe à Landivisiau et Sizun à 10h30 - Fête patronale à Plouzévéde

Samedi 19 juin : Messe à St-Thégonnec, à 17h30

Dimanche 20 juin : Messe à Landivisiau et Sizun à 10h30 - Fête patronale à la Chapelle St-Jean à St-Vougay

Samedi 26 juin : Messe à Plounéventer à 17h30

Dimanche 27 juin : Messe du pardon à Plougourvest et Guiclan à 10h30 - Messe à Sizun à 10h30

Maison paroissiale : 02.98.68.11.63 - 2, place de Lourdes - Landivisiau.

Permanences Service Habitat de la CCPL (Zone de Kerven à Landivisiau)

Informations et assistance pour les subventions en faveur de l'amélioration de l'habitat, **du lundi au jeudi de 9h à 12h sans rendez-vous** et de 14h à 17h sur rendez-vous ainsi que le vendredi Renseignements auprès de Daphné Dumesnil 02.98.68.42.41 ou d.dumesnil@pays-de-landivisiau.com

Permanences HEOL : Conseils techniques sur les économies d'énergie, le 3^{ème} jeudi de chaque mois de 9h à 12h à la MASAP de Landivisiau - 36, rue Georges Clémenceau - Renseignements : 02.98.68.67.60 ou contact@heol-energies.org

Permanences ADIL : Réponses aux questions juridiques, financières et fiscales dans le domaine du logement, les 1^{ers} et 3^{ème} mercredis de 14h à 17h. Pour un projet d'accession à la propriété, prendre un RDV préalable au : 02.98.46.37.38. Site internet : <https://www.adil29.org>

BIEN VIVRE À DOMICILE

Permanences CLIC

Tous les jeudis de 9h30 à 12h à la Maison de l'Aidant, rue des Marronniers à Landivisiau 02.98.63.00.19

CDAS - Conseil Départemental

Place Liautey - Landivisiau - 02.98.68.11.46

ADM R du Haut-Léon

Keroulas 29250 Saint-Pol-de-Léon 02.98.19.11.87

AS DOMICILE - 1, rue Maurice Le Scouézec - Landivisiau - 02.98.68.10.36

INFIRMIER Nicolas Josse - Plougourvest - 02.98.15.78.41 ou 06.95.83.85.14

Prochaine parution des Echos : semaine 26

Les communiqués des associations sont à transmettre en mairie **pour le Jeudi 17 juin 2021** au plus tard.

Vous pouvez également les faire parvenir par mail à l'adresse : mairie.plougourvest@wanadoo.fr